Descriptif des contrôles par communes pour l'année 2020 et le bilan général de la commune.

Concernant le bilan général celui-ci a été réaliser par une extraction des données du logiciel de gestion le 17/05/2021. Cela ne prend pas en compte des installations pas encore contrôlées et les travaux non déclarés au service.

## Légende :

Contrôle de travaux : Visite réaliser à la fin de travaux de création ou de réhabilitation

Bon fonctionnement : contrôle périodique

Vente : contrôle lors d'une vente immobilière

Installations neuves : installation de moins de 10 ans

Conforme, Incomplet, Risques sanitaires, Absence voir la grille d'évaluation entrée en vigueur le 1er juillet 2012 et parue dans l'arrêté du 27 avril 2012 est la suivante :

	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	□ NON	Enjeux sanitaires	OUI Enjeux environnementaux	
☐ Absence d'installation	· ·	. 1331-1-1 du code de la san réaliser une installation confo		
Défaut de sécurité sanitaire Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a)  → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an			
☐ Installation incomplète ☐ Installation significativement sous- dimensionnée	Installation non conforme (cas c)  → si vente travaux dans	Installation présentant un <u>danger pour la santé</u> <u>des personnes</u>	Installation présentant un <u>risque</u> <u>environnemental avéré</u>	

☐ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	un délai de 1 an	Installation non- conforme (cas a)  → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans	Installation non- conforme (cas b)  → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans	
☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	un délai de 1 an un délai de 1 an  Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation			
☐ Installation ne présentant pas de défaut				

































































































































































































































































